



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules**

 Cent cinquante-deuxième session
 Genève, 9-12 novembre 2010

Rapports
**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules sur sa cent cinquante-deuxième
session**
**du Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur sa
quarante-sixième session**
**du Comité exécutif de l'Accord de 1998 sur sa trentième
session**
et
du Comité d'administration de l'Accord de 1997

Table des matières

Paragraphes Page
**Première partie – Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules**

I.	Participation.....	1	7
II.	Déclarations liminaires	2	7
III.	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3-4	7

IV.	Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)	5-20	9
A.	Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) sur sa session (point 2.1 de l'ordre du jour).....	5-16	9
B.	Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2011 (point 2.2 de l'ordre du jour)	17-19	11
C.	Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour).....	20	11
V.	Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	21-46	11
A.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Soixante-troisième session, 29-31 mars 2010) (point 3.1 de l'ordre du jour).....	21	11
B.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-dix-huitième session, 3-7 mai 2010) (point 3.2 de l'ordre du jour)	22	12
C.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Quarante-septième session, 17-21 mai 2010) (point 3.3 de l'ordre du jour)....	23	12
D.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (Soixantième session, 8-11 juin 2010) (point 3.4 de l'ordre du jour).....	24	12
E.	Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)	25-44	12
1.	Groupe de travail du bruit (GRB) (Cinquante-deuxième session, 6-8 septembre 2010) (point 3.5.1 de l'ordre du jour).....	25-26	12
2.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (Soixante-huitième session, 21-24 septembre 2010) (point 3.5.2 de l'ordre du jour).....	27-32	12
3.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Soixante-quatrième session, 4-7 octobre 2010) (point 3.5.3 de l'ordre du jour).....	33-38	13
4.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-dix-neuvième session, 19-22 octobre 2010) (point 3.5.4 de l'ordre du jour).....	39-44	14
F.	Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 3.6 de l'ordre du jour)	45-46	14
1.	Orientations demandées par le GRSG concernant l'introduction de la méthode de révision des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958 (point 3.6.1 de l'ordre du jour).....	45	14
2.	Orientations demandées par le GRPE concernant l'établissement de recommandations relatives à la qualité des carburants sur le marché (point 3.6.2 de l'ordre du jour).....	46	15
VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)	47-76	15
A.	État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)	47-48	15
B.	Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.2 de l'ordre du jour)	49-50	15

C.	Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.3 de l'ordre du jour).....	51	16
D.	Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.4 de l'ordre du jour)	52–54	16
E.	Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.5 de l'ordre du jour)	55–60	16
F.	Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.6 de l'ordre du jour)	61–62	18
G.	Examen du projet de rectificatif à des Règlements existants proposé par le GRSG (point 4.7 de l'ordre du jour).....	63	18
H.	Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.8 de l'ordre du jour)	64	18
I.	Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.9 de l'ordre du jour)	65	18
J.	Examen des projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le secrétariat (point 4.10 de l'ordre du jour)	66–67	18
K.	Examen de projets de règlement (point 4.11 de l'ordre du jour)	68–69	18
L.	Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.12 de l'ordre du jour)	70	19
M.	Proposition d'amendements aux directives concernant les dispositions transitoires des Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.13 de l'ordre du jour)	71–72	19
N.	Possibilité d'établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (point 4.14 de l'ordre du jour)	73–74	19
O.	Examen du projet de rectificatif à des Règlements existants proposé par le GRB (point 4.15 de l'ordre du jour)	75	20
P.	Examen du projet de rectificatif à des Règlements existants proposé par le GRRF (point 4.16 de l'ordre du jour)	76	20
VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)	77–78	20
	État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour).....	77–78	20
VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales et régionales et la transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)	79	20
IX.	Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l'ordre du jour)	80–83	20
A.	État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour).....	80	20
B.	Évolution future de l'Accord (point 7.2 de l'ordre du jour)	81–83	21
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	84–95	21
A.	Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)	84	21

B.	Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)	85	21
C.	Organisation de la prochaine Conférence sur les véhicules écocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour)	86	22
D.	Suivi de la Table ronde sur les changements climatiques et les transports (point 8.4 de l'ordre du jour)	87	22
E.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.5 de l'ordre du jour).....	88–89	22
F.	Suivi de la Table ronde sur les véhicules électriques et les véhicules hybrides à recharge extérieure, organisée par l'Agence internationale de l'énergie (point 8.6 de l'ordre du jour)	90	23
G.	Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour)	91	23
H.	Projet du Compte de l'ONU pour le développement sur les émissions de CO ₂ dans le secteur des transports intérieurs (point 8.8 de l'ordre du jour) ...	92	23
I.	Deuxième Conférence ministérielle sur les questions mondiales d'environnement et d'énergie dans le secteur des transports (MEET 2) (point 8.9 de l'ordre du jour)	93	23
J.	Révision de la publication de l'ONU intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) – Comment il fonctionne – Comment y adhérer» (point 8.10 de l'ordre du jour)	94	24
K.	Programme latino-américain d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (Latin NCAP) (point 8.11 de l'ordre du jour).....	95	24
XI.	Élection du Bureau pour l'année 2011 (point 9 de l'ordre du jour)	96	24
XII.	Adoption du rapport (point 10 de l'ordre du jour)	97	24

Deuxième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1958

XIII.	Constitution du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)	98	25
XIV.	Projets d'amendement et de rectificatif à des Règlements existants et nouveaux projets de règlement – Vote du Comité (point 12 de l'ordre du jour).....	99–100	25

Troisième partie – Comité exécutif de l'Accord de 1998

XV.	Constitution du Comité AC.3 (point 13 de l'ordre du jour)	101	28
XVI.	Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendement à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour).....	102–104	28
A.	Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 9 (Protection des piétons) (point 14.1 de l'ordre du jour).....	102	28
B.	Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 9 (Protection des piétons) (point 14.2 de l'ordre du jour).....	103–104	29

XVII.	Examen des Règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 15 de l'ordre du jour) ...	105	29
	Normes des États-Unis d'Amérique pour 2012-2016 concernant le rendement énergétique moyen des véhicules utilitaires légers dans les entreprises (CAFE) et les gaz à effet de serre (GES) (point 15.1 de l'ordre du jour)	105	29
XVIII.	Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM non réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, le cas échéant (point 16 de l'ordre du jour).....	106	29
	Orientations demandées par le Président du groupe informel des appuie-tête concernant le placement sur le site Web des spécifications relatives au mannequin (point 16.1 de l'ordre du jour)	106	29
XIX.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour).....	107	30
A.	RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 17.1 de l'ordre du jour).....	108	30
B.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 17.2 de l'ordre du jour)	109	30
C.	RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 17.3 de l'ordre du jour)	110	30
D.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.4 de l'ordre du jour)	111	30
E.	RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.5 de l'ordre du jour).....	112	31
F.	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 17.6 de l'ordre du jour)	113	31
G.	Pneumatiques (point 17.7 de l'ordre du jour).....	114–116	32
H.	Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles (point 17.8 de l'ordre du jour).....	117	32
I.	Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.9 de l'ordre du jour).....	118	32
J.	RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) (point 17.10 de l'ordre du jour)	119	33
K.	RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers (NRMM)) (point 17.11 de l'ordre du jour)	120	33
L.	RTM sur le choc latéral contre un poteau (point 17.12 de l'ordre du jour)	121	33
XX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)	122–126	33
A.	Choc latéral (point 18.1 de l'ordre du jour).....	122	33
B.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.2 de l'ordre du jour)	123	34
C.	Systèmes de transport intelligents (point 18.3 de l'ordre du jour).....	124	34
D.	Techniques d'éclairage des routes (point 18.4 de l'ordre du jour)	125	34
E.	Harmonisation des mannequins pour choc latéral (point 18.5 de l'ordre du jour)	126	34

XXI.	Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées sous le point 17, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour).....	127	34
XXII.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour).....	128	34
XXIII.	Les marques d'homologation dans les Règlements techniques mondiaux (point 21 de l'ordre du jour).....	129	35
Quatrième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1997		130	35
Annexes			
I.	Liste des documents informels (WP.29-152-...) distribués lors de la cent cinquante-deuxième session		36
II.	Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires pour l'année 2011		39
III.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles		41

Première partie

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent cinquante-deuxième session du 9 au 12 novembre 2010, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne y ont également participé. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisation intergouvernementale, était représentée, de même que les organisations non gouvernementales suivantes: Organisation internationale des constructeurs d'automobile (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association for Emissions Control by Catalysts (AECC); Consumers International (CI); et Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) a également participé à la session.

II. Déclarations liminaires

2. Le représentant de l'Argentine a informé le Forum mondial des mesures que son pays a prises pour améliorer la sécurité routière, avec la création de l'Agence nationale de sécurité routière pour améliorer la sécurité des véhicules routiers, entre autres questions liées à la sécurité routière. Il a indiqué qu'au stade actuel, l'Argentine participerait aux réunions à titre consultatif. Il a dit s'attendre à ce que dans un avenir proche, l'Argentine devienne un membre à part entière du Forum mondial. Il a indiqué que l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay coopéraient étroitement dans le domaine de la réglementation automobile.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1086, ECE/TRANS/WP.29/1086/Add.1, ECE/TRANS/WP.29/1086/Corr.1.

3. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1086, ECE/TRANS/WP.29/1086/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/1086/Add.1) a été adopté moyennant les modifications suivantes:

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

a) Ajout de nouveaux points:

Page 5,

4.15 *Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRB.*

4.15.1 Proposition de rectificatif 1 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 117 (Bruit de roulement, adhérence sur le mouillé et résistance au roulement des pneumatiques).

4.16 *Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRRF.*

4.16.1 Proposition de rectificatif 1 au complément 4 à la série 11 d'amendements au Règlement n° 13 (Freinage des véhicules lourds).

Page 6,

8.8 *Projet du Compte de l'ONU pour le développement sur les émissions de CO₂ des transports intérieurs;*

8.9. *Deuxième Conférence ministérielle sur les questions mondiales d'environnement et d'énergie dans le secteur des transports (MEET 2);*

8.10 *Révision de la publication de l'ONU intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) – Comment il fonctionne – Comment y adhérer»;*

8.11 *Programme latino-américain d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (Latin NCAP).*

Page 20,

8.8 *Projet du Compte de l'ONU pour le développement sur les émissions de CO₂ des transports intérieurs.*

Le Forum mondial souhaitera peut-être être informé par le secrétariat du projet du Compte de l'ONU pour le développement.

8.9 *Deuxième Conférence ministérielle sur les questions mondiales d'environnement et d'énergie dans le secteur des transports (MEET 2).*

Le Forum mondial souhaitera peut-être être informé des conclusions de la Conférence MEET 2, tenue à Rome les 8 et 9 novembre 2010.

8.10 *Révision de la publication de l'ONU intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) – Comment il fonctionne – Comment y adhérer»;*

8.11 *Programme latino-américain d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (Latin NCAP).*

b) Ajout ou modification de références à des documents pour les points suivants:

2.2 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/147/Rev.1.

3.3 Supprimer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/47/Add.1.

4.6.5 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/107/Corr.1 (anglais seulement).

4.10.2 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/139/Rev.1.

- 4.15.1 Remplacer «série 01» par «série 02».
 - c) Points ou documents dont l'examen est reporté à une session ultérieure:
 - 4.4.2 Proposition de complément 2 à la série 07 d'amendements au Règlement n° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité);
 - 4.11.1 Proposition de règlement concernant les sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL);
 - 4.11.2 Proposition de règlement concernant la protection des piétons.
 - d) Points qui ont été supprimés de l'ordre du jour:
 - 4.10.1 Proposition de rectificatif 1 à la série 08 d'amendements au Règlement n° 17 (Résistance mécanique des sièges).
4. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) sur sa session (point 2.1 de l'ordre du jour)

5. La cent quatrième session du Comité de gestion, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 8 novembre 2010, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé les représentants de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Union européenne (UE).

6. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session (ECE/TRANS/WP.29/1086, ECE/TRANS/WP.29/1086/Corr.1 et ECE/TRANS/WP.29/1086/Add.1) et a recommandé les modifications indiquées au paragraphe 3 ci-dessus.

7. Le Comité de gestion a examiné les questions juridiques relatives à l'Accord de 1958 soulevées aux sessions de novembre 2009, mars 2010 et juin 2010 du Forum mondial. Il a noté qu'une proposition relative à ces questions juridiques et visant à modifier les directives sur les dispositions transitoires devait être examinée par le Forum mondial au cours de la session (voir par. 71 ci-après). Le secrétariat a fait savoir que le Bureau des affaires juridiques (BAJ) avait déclaré que les corrections apportées à la page de couverture et à la cote des Règlements, ainsi qu'à leurs amendements, ne pouvaient pas être juridiquement considérées comme des rectificatifs aux Règlements. Les trois rectificatifs adoptés par le Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1) au titre du point 4.2.19 de l'ordre du jour de la session de juin 2010 avaient par conséquent été rejetés par le Bureau. Le Comité de gestion a noté que le Bureau avait suggéré de publier à nouveau les documents visés après y avoir inséré les corrections requises. Il a également noté que la Section de la gestion des documents n'avait pas accepté cette suggestion et que le secrétariat envisageait une autre solution. Il a été recommandé que la proposition faite au titre du point 4.10.1 de l'ordre du jour (proposition de rectificatif concernant la page de couverture de la série 08 d'amendements au Règlement n° 17; voir le document ECE/TRANS/WP.29/2010/138) soit supprimée (voir par. 3, al. d ci-dessus).

8. Le Comité de gestion a pris note de la position du GRE au sujet du document sur les systèmes de transport intelligents établi par le groupe informel chargé de ces systèmes

(document informel WP.29-150-22) et rappelé qu'à la prochaine session du Forum mondial, en mars 2011, toutes les observations formulées par les groupes de travail devraient être disponibles pour examen. Il a été précisé que le groupe informel des systèmes de transport intelligents ne se réunirait pas au cours de cette session. Le secrétariat a annoncé l'ouverture prochaine, sur le site Web, d'une consultation publique consacrée à une note stratégique et un document de référence concernant l'incorporation des systèmes de transport intelligents dans les instruments juridiques administrés par les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs (CTI). Le secrétariat a ajouté qu'un document d'orientation serait établi après réception des observations.

9. Le secrétariat a informé le Comité de gestion que la sélection d'un candidat qualifié pour le nouveau poste P-3 était en cours.

10. Le secrétariat a rendu compte d'une récente réunion avec la Fondation Asian Injury Prevention (Fondation AIP), la Fondation FIA et le Partenariat mondial pour la sécurité routière (Global Road Safety Partnership) au sujet de l'adoption de casques et d'écrans de protection dans certains pays d'Asie. Les casques de protection y sont peu utilisés en raison de la chaleur et de l'humidité ambiantes, et du coût des casques, qui doivent satisfaire aux dispositions du Règlement n° 22. Les trois organisations susmentionnées avaient suggéré que le Forum mondial élabore une nouvelle résolution comportant des dispositions fondamentales sur les casques de protection légers. Elles étaient d'avis que l'adoption de casques répondant à ces dispositions serait une première étape en vue de l'adoption ultérieure dans ces pays de casques de protection conformes aux dispositions actuelles du Règlement n° 22. Le Comité de gestion a recommandé qu'une proposition soit transmise au Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) pour examen à une prochaine session.

11. Le Comité de gestion a noté que dans le cas des véhicules électriques, les dispositions de certains Règlements, qui ont été élaborés pour les véhicules classiques, pouvaient exposer les voyageurs à des risques. Il a recommandé que le Forum mondial et ses organes subsidiaires recensent ces risques potentiels, procèdent à une analyse technique des constatations et proposent des amendements aux Règlements visés en vue d'éliminer lesdits risques.

12. Le Comité de gestion a examiné le projet d'ordre du jour de la cent cinquante-deuxième session du Forum mondial et a recommandé les amendements mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus. Il a aussi été recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les autres points relatifs à l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Il a aussi été recommandé que le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne se réunisse pas pendant la session en cours.

13. Le Comité de gestion a examiné le projet d'ordre du jour de la cent cinquante-troisième session du Forum mondial, qui doit se tenir à Genève du 8 au 11 mars 2011.

14. Le Comité de gestion a noté que, suite à une décision du Bureau du CTI à sa session de juin 2010, une réunion des Présidents des organes subsidiaires du Comité serait organisée durant la session de mars 2011 de ce dernier. Il a été recommandé que M. B. Kisulenko, Président du Forum mondial, représente le WP.29.

15. En outre, le secrétariat a fait rapport sur: a) les statistiques du Forum mondial se rapportant à la période 2002-2009; b) le lancement du programme Latin NCAP (Latin American and Caribbean New Car Assessment Programme) en Uruguay; et c) la nécessité d'harmoniser dans les Règlements les définitions et l'emploi des termes «service administratif» («Administrative Department»), «services techniques» («Technical Services») et «autorités compétentes» («Competent authorities»). Le secrétariat a été invité à élaborer un document sur cette dernière question pour examen par le Comité de gestion à sa session de mars 2011.

16. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa cent quatrième session et les recommandations du Comité.

B. Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2011 (point 2.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/1/Rev.2; ECE/TRANS/WP.29/2010/147/Rev.1; et document informel WP.29-152-01-Rev.1.

17. Le Forum mondial a pris note du programme de travail et de la disponibilité de la documentation (ECE/TRANS/WP.29/2010/1/Rev.2). Les représentants du Forum mondial ont été priés de revoir le programme de travail et de communiquer au secrétariat toute modification jugée nécessaire. Le Forum mondial a adopté la proposition du secrétariat relative à la nouvelle présentation des documents (ECE/TRANS/WP.29/2010/147/Rev.1), laquelle comportait également des exemples pratiques. Le secrétariat a été prié de diffuser sur le site Web la proposition adoptée, et a demandé aux participants au Forum mondial et aux experts participant aux travaux des groupes de travail relevant du Forum d'appliquer la nouvelle présentation pour les documents qu'ils lui soumettraient.

18. Le secrétariat a indiqué que le site Web actuel de la Commission économique pour l'Europe (CEE) serait remplacé par un nouveau site Web harmonisé. Il a été noté qu'initialement, seuls 60 % du site actuel seraient transférés et que tout le reste demeurerait disponible sur ce dernier. La migration était prévue pour la mi-novembre 2010, sous réserve d'une confirmation. Le Forum mondial a souligné qu'il était nécessaire de conserver dans la mesure du possible la structure actuelle du site Web et que tout le contenu du site était indispensable pour le bon fonctionnement des activités du Forum et de ses six organes subsidiaires. Le Forum mondial a demandé au secrétariat de maintenir la structure actuelle du site et de veiller à ce que tous les documents soient accessibles soit sur le nouveau site, soit sur le site actuel.

19. Le Forum mondial a pris note du calendrier des sessions pour l'année 2011, qui prévoit une session supplémentaire du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF), les 12 et 13 mai 2011 (WP.29-152-01-Rev.1). Le secrétariat a été prié de le reproduire en annexe au présent rapport, en indiquant que la soixante-neuvième session proprement dite du GRRF, en février 2011, s'ouvrirait le 1^{er} février au matin.

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)

20. Le Forum mondial a noté que cette question avait été examinée au titre du point 2.1 de l'ordre du jour (voir par. 8 ci-dessus).

V. Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Soixante-troisième session, 29-31 mars 2010) (point 3.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/63.

21. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la cent cinquante et unième session (ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 24 à 27), et l'a approuvé.

B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-dix-huitième session, 3-7 mai 2010) (point 3.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/77, ECE/TRANS/WP.29/GRSG/77/Corr.1.

22. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG lors de la cent cinquante et unième session (ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 28 à 30), et l'a approuvé.

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Quarante-septième session, 17-21 mai 2010) (point 3.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/47.

23. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSP lors de la cent cinquante et unième session (ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 31 à 36), et l'a approuvé.

D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (Soixantième session, 8-11 juin 2010) (point 3.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/60.

24. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRPE lors de la cent cinquante et unième session (ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 37 à 39), et l'a approuvé.

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)

1. Groupe de travail du bruit (GRB) (Cinquante-deuxième session, 6-8 septembre 2010) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)

25. Le Président du Groupe de travail du bruit (GRB) a rendu compte des résultats obtenus par le Groupe au cours de sa cinquante-deuxième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session ECE/TRANS/WP.29/GRB/50).

26. Il a fait savoir au Forum mondial que le GRB avait décidé d'examiner en détail la question des paramètres d'évaluation à appliquer aux véhicules écocompatibles s'agissant du bruit et d'organiser la neuvième réunion du groupe informel des véhicules écocompatibles avant la prochaine session du GRB, le 15 février 2011 au matin. Le Forum mondial a noté que M. Ch. Theis (Allemagne) avait été réélu Président du GRB pour les sessions de 2011.

2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (Soixante-huitième session, 21-24 septembre 2010) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)

27. Le Président du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) a informé le Forum mondial des résultats obtenus par le Groupe au cours de sa soixante-huitième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session ECE/TRANS/WP.29/GRRF/68).

28. Il a ajouté que le GRRF était convenu que, sous réserve de l'approbation par le Forum mondial, le mandat du groupe de travail informel chargé de trouver une méthode de

remplacement devant permettre d'évaluer le contrôle électronique de la stabilité des véhicules devant être élargi de manière à ce que les véhicules des catégories N₂ et N₃ soient inclus dans ses travaux. Le Forum mondial a donné son accord.

29. Le Président a rappelé que, pour le nouveau Règlement sur les systèmes d'alerte au franchissement involontaire de ligne (AFIL), des exemples de marquages nationaux des routes devraient être communiqués au GRRF, aux fins de leur insertion dans le projet de règlement. Il a invité les représentants à envoyer ces informations en temps voulu pour qu'elles puissent être examinées à la prochaine session du GRRF en février 2011.

30. Il a sollicité l'avis du Forum mondial WP.29 quant à la possibilité d'entamer la session proprement dite du GRRF une demi-journée plus tard (à savoir le mardi 1^{er} février 2011 au matin) pour permettre au groupe de travail informel sur les systèmes automatiques de freinage d'urgence et d'alerte au franchissement involontaire de ligne de se réunir le lundi. Le Forum mondial a donné son accord.

31. Il a fait savoir au Forum mondial que le GRRF envisageait de mettre sur pied un groupe informel sur les systèmes d'attelage automatique dans le cadre du Règlement n° 55. Le Forum mondial a autorisé la création de ce groupe informel, sous réserve qu'on lui présente un mandat approprié mentionnant les délais escomptés pour la réalisation des travaux.

32. Le Forum mondial a noté que M. Yarnold (Royaume-Uni) avait été réélu Président du GRRF pour les sessions de 2011.

3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Soixante-quatrième session, 4-7 octobre 2010) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)

33. Le Président du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) a rendu compte des résultats obtenus par le Groupe au cours de sa soixante-quatrième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session ECE/TRANS/WP.29/GRE/64).

34. Concernant l'Accord de 1998, il a indiqué que, même si la plupart des feux installés sur les véhicules automobiles d'aujourd'hui satisfaisaient à tous les Règlements en vigueur de par le monde, aucune Partie contractante n'avait proposé d'élaborer un RTM, s'agissant du domaine de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

35. En ce qui concernait l'Accord de 1958, il a proposé de confier au GRE les Règlements n^{os} 60 et 121, actuellement sous la responsabilité du GRSG, puisque ces Règlements concernaient des informations visuelles pour le conducteur, comme tous les Règlements se rapportant à l'éclairage et à la signalisation lumineuse. Cette attribution des Règlements liés à la visibilité du conducteur permettrait au GRE de mieux répondre aux besoins du groupe de travail informel sur les systèmes de transport intelligents. Le Forum mondial est convenu de prendre une décision sur cette question à sa session de mars 2011.

36. Le Président a informé le Forum mondial que le GRE avait proposé de supprimer toutes les annexes relatives aux dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse de la proposition de révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3). Il a indiqué que ces annexes seraient incorporées dans le document horizontal de référence, en cours d'élaboration par le groupe de travail informel correspondant. Le Forum mondial a relevé que ces questions soulevaient des préoccupations, qu'il est convenu d'examiner au titre du point 8.7 de l'ordre du jour (voir par. 91 ci-après).

37. En outre, le Président du GRE a indiqué que le Groupe de travail avait décidé de mettre sur pied un groupe spécial permanent d'experts qui se consacrerait aux questions liées au Règlement n° 10.

38. Le Forum mondial a noté que M. Gorzkowski (Canada) avait été réélu Président du GRE pour l'année 2011.

4. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-dix-neuvième session, 19-22 octobre 2010) (point 3.5.4 de l'ordre du jour)

39. Le Vice-Président du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) a informé le Forum mondial des résultats obtenus par le Groupe à sa quatre-vingt-dix-neuvième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session ECE/TRANS/WP.29/GRSG/78).

40. Il a indiqué que le GRSG avait proposé de constituer, sous réserve de l'approbation par le Forum mondial, un groupe de travail informel présidé par l'Allemagne en vue d'apporter des amendements au Règlement n° 43 concernant les vitrages en plastique. Il a ajouté que l'expert de l'OICA avait proposé de fournir à ce groupe des services de secrétariat. Le groupe de travail informel devrait achever ses travaux avant avril 2013. Le Forum mondial a donné son accord, sous réserve de l'approbation, à sa session de mars 2011, du mandat et du Règlement intérieur du groupe de travail informel, qui seraient joints en annexe au rapport du GRSG.

41. Le Vice-Président a indiqué que le GRSG avait été informé de la demande du GRE d'assumer la responsabilité des Règlements n°s 60 et 121. Le GRSG estimait que ces Règlements devaient rester sous sa responsabilité puisqu'ils avaient un caractère transversal et que le Groupe s'occupait déjà de la question des témoins pour les motocycles et du champ de vision du conducteur. Le Vice-Président a mentionné que le GRSG avait accepté qu'une procédure soit établie pour assurer une bonne collaboration entre les différents groupes de travail du WP.29. Le Forum mondial a confirmé qu'une décision sur cette question serait prise à sa session de mars 2011 (voir par. 35 ci-dessus).

42. Le Forum mondial a noté que le GRSG avait accepté la proposition relative au projet de Règle n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/135), ainsi que celle concernant les lignes directrices relatives à l'établissement de prescriptions pour les signaux d'avertissement à haute priorité, émanant des coprésidents du groupe de travail informel sur les systèmes de transport intelligents (document informel WP.29-150-22).

43. Le Vice-Président a informé le Forum mondial de l'avis du GRSG, qui ne jugeait pas urgent d'adopter la proposition (document ECE/TRANS/WP.29/2009/123 et rectificatifs 1 à 4, annulés et remplacés par le document ECE/TRANS/WP.29/2010/145) visant à réviser la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3). Le Forum mondial a rappelé sa décision de poursuivre l'examen de cette question au titre du point 8.7 de l'ordre du jour (voir par. 36 et 91 du présent rapport).

44. Le Forum mondial a noté la réélection de M. Erario (Italie) comme Président du GRSG et de M. Matolcsy (Hongrie) comme Vice-Président du GRSG pour les sessions de 2011.

F. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 3.6 de l'ordre du jour)

1. Orientations demandées par le GRSG concernant l'introduction de la méthode de révision des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958 (point 3.6.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2010/111.

45. Le Forum mondial a été prié de donner des orientations quant à l'introduction de la méthode de révision des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958, sur la base

d'une proposition de complément 5 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 46 (Systèmes de vision indirecte). Le représentant du Japon s'est dit quelque peu préoccupé et le Forum mondial a accepté de poursuivre l'examen de cette méthode à sa session de mars 2011, en vue de son application éventuelle à tous les Règlements annexés à l'Accord.

2. Orientations demandées par le GRPE concernant l'établissement de recommandations relatives à la qualité des carburants sur le marché (point 3.6.2 de l'ordre du jour)

46. Le Président du GRPE a signalé que la question de l'établissement de recommandations relatives à la qualité des carburants sur le marché n'avait pas encore fait l'objet d'un accord entre l'industrie pétrolière et les constructeurs automobiles. Puisque le mandat du groupe de travail informel sur la qualité des carburants s'achevait en novembre 2010, le Forum mondial est convenu de prendre une décision à sa prochaine session en mars 2011 sur la poursuite éventuelle des travaux dans ce domaine, sur la base de plus amples informations devant être fournies par le GRPE.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.18/Amend.2.

47. Le Forum mondial a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.18/Amend.2, dans lequel il est rendu compte de l'état de l'Accord de 1958 au 5 novembre 2010. Il a prié le secrétariat de rectifier les notes de bas de page relatives au Règlement n° 49 et au Règlement n° 64 (p. 4), ainsi que le renvoi au Règlement n° 55, qui devrait être remplacé par un renvoi au Règlement n° 51. Il a également noté que le rectificatif 1 au complément 34 à la série 03 d'amendements au Règlement n° 37, le complément 5 au Règlement n° 99 et le complément 9 au Règlement n° 101 étaient entrés en vigueur le 19 août 2010. Enfin, le secrétariat a indiqué que le Kazakhstan avait adhéré à l'Accord et que la date d'entrée en vigueur avait été fixée au 8 janvier 2011. Il a également informé le Forum mondial que le Kazakhstan appliquerait les Règlements n°s 13-H et 100 à 122. Le secrétariat a présenté des informations concernant l'entrée en vigueur des amendements adoptés aux sessions de mars et de juin 2010, qui peuvent être consultées sur le site Web aux adresses suivantes:

www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29ap_mar10.html et

www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29ap_jun10.html.

48. Le Forum mondial s'est félicité de ce que ces informations soient disponibles et qu'elles soient affichées sur le site Web. Le secrétariat a été invité à tenir ces documents à jour.

B. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.2 de l'ordre du jour)

49. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.2.1 à 4.2.11 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, après y avoir apporté les corrections indiquées au paragraphe 50.

50. Point 4.2.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 3, document ECE/TRANS/WP.29/2010/92, page 2, annexe 6, supprimer les nouveaux paragraphes 3.1 et 3.2 proposés.

C. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.3 de l'ordre du jour)

51. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.3.2 à 4.3.7 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix. Il a été convenu que le point 4.3.1 serait examiné à la session de mars 2011.

D. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.4 de l'ordre du jour)

52. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.4.1 et 4.4.3 à 4.4.5 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, après y avoir apporté les corrections indiquées au paragraphe 53.

53. Point 4.4.3 de l'ordre du jour, Règlement n° 16, document ECE/TRANS/WP.29/2010/121, page 2, à la deuxième ligne du paragraphe 6.2.2.2, modifier le texte comme suit: «Aucune autre partie de la boucle ne doit être de cette **couleur**. **Lorsque** le siège est occupé, un voyant d'avertissement rouge...».

54. Le Forum mondial a renvoyé au GRSP, pour examen à sa session de décembre 2010, les documents informels WP.29-152-03, WP.29-152-04 et WP.29-152-05, présentés par l'OICA au titre des points 4.4.1 (Règlement n° 12), 4.4.4 (Règlement n° 94) et 4.4.5 (Règlement n° 95) de l'ordre du jour.

E. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.5 de l'ordre du jour)

55. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.5.1 à 4.5.4 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, après y avoir apporté les corrections indiquées aux paragraphes 56 à 58.

56. Point 4.5.2 de l'ordre du jour, Règlement n° 83, document ECE/TRANS/WP.29/2010/129, page 2, annexe 4, paragraphe 6.1.3, supprimer «à titre de variante, à la demande du constructeur,», remplacer «c)», «d)» et «e)» par «a)», «b)» et «c)», et modifier comme suit la dernière phrase: «La hauteur et la position latérale du ventilateur de refroidissement **peuvent être modifiées, selon que de besoin**.» Page 3, annexe 4a, paragraphe 3.4.2, supprimer «à titre de variante, à la demande du constructeur,», remplacer «c)», «d)» et «e)» par «a)», «b)» et «c)» et modifier comme suit la dernière phrase: «La hauteur et la position latérale du ventilateur de refroidissement **peuvent être modifiées, selon que de besoin**.».

57. Point 4.5.3 de l'ordre du jour, Règlement n° 83, document ECE/TRANS/WP.29/2010/130, page 2, annexe 4, au paragraphe 6.1.3, supprimer «à titre de variante, à la demande du constructeur,», remplacer «c)», «d)» et «e)» par «a)», «b)» et «c)» et modifier comme suit la dernière phrase: «La hauteur et la position latérale du ventilateur de refroidissement **peuvent être modifiées, selon que de besoin**.» À la page 3, annexe 4a, au paragraphe 3.4.2, supprimer «à titre de variante, à la demande du constructeur,», remplacer «c)», «d)» et «e)» par «a)», «b)» et «c)» et modifier comme suit la dernière phrase: «La hauteur et la position latérale du ventilateur de refroidissement **peuvent être modifiées, selon que de besoin**.».

58. Point 4.5.4 de l'ordre du jour, Règlement n° 103, document ECE/TRANS/WP.29/2010/131, à la page 2, paragraphe 1, remplacer «des catégories M₁ et N₁» par «des catégories relevant du champ d'application de la version pertinente du Règlement n° 83». À la page 8, au paragraphe 5.2.3, remplacer dans la version anglaise (sans objet en français) «(CO, HC, NO_x, and particulates)» par «(CO, HC, NO_x, particulates and particles)» (trois occurrences) et modifier la définition de la valeur G comme suit:

«G: limite d'émissions d'un polluant (CO, HC, NO_x ou particules) ou de la somme de deux polluants (par exemple, HC + NO_x) pour l'homologation du ou des types de véhicules:

i) **divisée, le cas échéant, par les facteurs multiplicatifs de détérioration déterminés selon le paragraphe 5.4 ci-dessous ou**

ii) **à laquelle sont retranchés, le cas échéant, les facteurs additifs de détérioration déterminés selon le paragraphe 5.4 ci-dessous.».**

À la page 9, au paragraphe 5.4, remplacer «paragraphe 5.3.5» par «paragraphe 5.3.6».

À la page 9, au paragraphe 5.4.1, remplacer «paragraphe 5.3.6.2» par «paragraphe 5.3.6».

À la page 10, ajouter les nouveaux paragraphes 5.5.6 et 5.5.7 suivants:

«5.5.6 Pour les véhicules équipés de moteur à allumage, si les émissions de HCT et de HCNM mesurées lors de l'essai de démonstration d'un nouveau catalyseur d'origine, effectué au titre des dispositions du paragraphe 5.2.1 du présent Règlement, sont supérieures aux valeurs mesurées pendant l'homologation de type du véhicule, la différence doit être ajoutée aux seuils limites OBD. Les seuils limites OBD sont définis au paragraphe 3.3.2 de l'annexe 11 du Règlement n° 83.

5.5.7 Les valeurs révisées des seuils limites OBD s'appliquent lors des essais de compatibilité avec le système OBD définis aux paragraphes 5.5 à 5.5.5 du présent Règlement, en particulier, lorsque le dépassement autorisé en vertu du paragraphe 1 de l'appendice 1 à l'annexe 11 du Règlement n° 83 est appliqué.».

59. Concernant le point 4.5.1 de l'ordre du jour, le représentant de l'OICA a appuyé l'incorporation de procédures de mesure du nombre de particules dans le Règlement n° 49, mais a rappelé au Forum mondial que jusqu'à présent, ce type de procédure n'avait été éprouvé que sur un nombre très limité de moteurs. Compte tenu de la grande variété de moteurs de véhicules utilitaires lourds concernés par le Règlement n° 49 et du nombre d'associations possibles avec différents systèmes de traitement aval des gaz d'échappement, le représentant de l'OICA a recommandé de suivre de près l'application des procédures de mesure du nombre de particules aux véhicules utilitaires lourds. Le Forum mondial a pris note de ces observations et proposé que le GRPE suive de près l'application des procédures d'essai relatives à la mesure du nombre de particules, en vue d'éventuelles modifications supplémentaires, si nécessaire.

60. S'agissant du document informel WP.29-152-17, présenté par l'OICA au titre des points 4.5.2 et 4.5.3 de l'ordre du jour, le Forum mondial l'a renvoyé au GRPE pour examen à sa session de janvier 2011.

F. Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.6 de l'ordre du jour)

61. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatif présentés au titre des points 4.6.1 à 4.6.4 et 4.6.6 à 4.6.7 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

62. Le Forum mondial a renvoyé au GRE l'examen du point 4.6.5 (Règlement n° 48), ainsi que des documents ECE/TRANS/WP.29/2010/107 et Corr.1, afin que celui-ci les examine de manière plus approfondie à sa session de mars 2011.

G. Examen du projet de rectificatif à des Règlements existants proposé par le GRSG (point 4.7 de l'ordre du jour)

63. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.7.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour être mis aux voix.

H. Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.8 de l'ordre du jour)

64. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatif présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.3 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

I. Examen de projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.9 de l'ordre du jour)

65. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatif présentés au titre des points 4.9.1 à 4.9.2 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

J. Examen des projets de rectificatif à des Règlements existants proposés par le secrétariat (point 4.10 de l'ordre du jour)

66. Le Forum mondial a examiné les projets de propositions relatives à des modifications d'ordre rédactionnel présentés au titre des points 4.10.2 à 4.10.3 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

67. Concernant le point 4.10.1 de l'ordre du jour (Règlement n° 17), le Forum mondial a suivi la recommandation du Comité de gestion (voir par. 3 ci-dessus) et a retiré le document ECE/TRANS/WP.29/2010/138.

K. Examen de projets de règlement (point 4.11 de l'ordre du jour)

68. Le Forum mondial a accepté de reporter l'examen des nouveaux projets de règlement au titre des points 4.11.1 et 4.11.2 de l'ordre du jour à sa prochaine session en mars 2011 (voir par. 3 ci-dessus).

69. S'agissant du point 4.11.2 de l'ordre du jour (Proposition de Règlement concernant la protection des piétons), le Forum mondial a prié le secrétariat de distribuer le document

informel WP.29-152-02 sous une cote officielle pour examen à la prochaine session en mars 2011.

L. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.12 de l'ordre du jour)

70. Le représentant de la France, Président du groupe informel sur l'IWVTA, a rendu compte des progrès réalisés par le groupe lors de la session que celui-ci a tenue à Paris le 5 novembre 2010. Il a annoncé que le groupe informel avait l'intention de tenir une autre réunion à Tokyo le 18 janvier 2011, dans le but d'examiner les éventuels amendements à apporter à l'Accord de 1958. À cette fin, le Forum mondial s'est rallié à sa proposition d'organiser une réunion du groupe informel le jeudi 11 novembre 2010 après-midi. Tous les représentants ont été invités à participer à cette réunion.

M. Proposition d'amendements aux directives concernant les dispositions transitoires des Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.13 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-152-06.

71. Le Forum mondial a accueilli favorablement la proposition faite par le secrétariat de mettre à jour les directives concernant les dispositions transitoires et de les compléter par des directives relatives au domaine d'application, aux dispositions administratives et à de nouvelles prescriptions dans les Règlements. Ces directives générales visent à donner aux organes subsidiaires du Forum mondial des indications concernant la procédure de mise au point de nouveaux règlements CEE et d'amendement des Règlements CEE existants, en particulier la formulation du domaine d'application, des dispositions administratives et des nouvelles prescriptions. Les représentants du Forum mondial ont été invités à faire parvenir leurs observations au secrétariat avant la mi-décembre 2010. Le secrétariat a été prié de distribuer le document informel WP.29-152-06, ainsi que les observations reçues, sous une cote officielle, pour examen approfondi par les groupes de travail subsidiaires, qui devraient présenter leurs observations au Forum mondial pour la session de juin 2011 au plus tard.

72. Il a été convenu que cette proposition annulerait et remplacerait, dès son adoption, les directives actuelles relatives aux dispositions transitoires (TRANS/WP.29/1044).

N. Possibilité d'établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (point 4.14 de l'ordre du jour)

73. Le Président du groupe informel chargé de la base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type a informé le Forum mondial de l'avancement des travaux réalisés par le groupe à sa réunion tenue à Genève le 8 novembre 2010. Il a indiqué qu'un certain nombre de pays étaient prêts à participer d'ici à la fin de 2010 à un essai de la nouvelle version du logiciel. Il a annoncé que le groupe entendait se réunir à nouveau avant la prochaine session du Forum mondial le 7 mars 2011 (de 14 h 30 à 17 h 30) et faire part au Forum mondial des propositions relatives à d'éventuelles solutions concernant la présentation de la documentation sur les homologations de type, l'administrateur de la base de données et le principe de financement de celle-ci.

74. Il a aussi indiqué au Forum mondial que le groupe informel s'était engagé à rechercher, suite à la demande récente du Comité de gestion, une éventuelle solution concernant les faux et l'usage abusif des homologations de type délivrées au titre de l'Accord de 1958.

O. Examen du projet de rectificatif à des Règlements existants proposé par le GRB (point 4.15 de l'ordre du jour)

75. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.15.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour être mis aux voix.

P. Examen du projet de rectificatif à des Règlements existants proposé par le GRRF (point 4.16 de l'ordre du jour)

76. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.16.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour être mis aux voix.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.2; document informel WP.29-152-08.

77. Le Forum mondial a pris note des changements intervenus dans l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.2), ainsi que de l'état des priorités et des questions sur lesquelles l'échange de vues devrait se poursuivre (document informel WP.29-152-08).

78. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 seraient examinés par le Comité exécutif (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales et régionales et la transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)

79. Le Forum mondial a noté qu'il n'y avait pas d'informations nouvelles sur la question.

IX. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.1/Amend.2.

80. Le Forum mondial a pris note des changements intervenus dans l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.1/Amend.2). Le secrétariat a été prié de diffuser sur le site

Web les procès-verbaux de contrôle technique utilisés par les Parties contractantes en lieu et place du Certificat international de contrôle technique (voir par. 2 de l'appendice 2 de l'Accord de 1997).

B. Évolution future de l'Accord (point 7.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/135; ECE/TRANS/WP.29/2010/72.

81. Le Secrétaire du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) a informé le Forum mondial des résultats de la session du WP.1 de septembre 2010 (ECE/TRANS/WP.1/129) concernant l'évolution future de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/2010/72). Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que l'Accord européen de 1971 complétant la Convention de Vienne pose au conducteur l'obligation d'être en possession d'un certificat international de contrôle technique valable. Il a souligné qu'il n'existait actuellement pas de prescriptions internationales dressant la liste des composants ou éléments à vérifier pour garantir la sécurité des véhicules et exposant les méthodes à utiliser lors des contrôles périodiques; il a également souligné l'importance du projet de règle n° 2 mis en œuvre par le Forum mondial. Il a informé le Forum mondial de son intention de présenter une proposition, aux fins de son examen à la prochaine session du WP.1 en mars 2011. Le Forum mondial a considéré qu'il n'était pas opportun, pour le moment, que le secrétariat envoie aux signataires de l'Accord une lettre recommandant leur adhésion.

82. Concernant le projet de règle n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/135), le Forum mondial a noté que le GRE et le GRSG l'avaient examiné et que le GRSP et le GRRF l'examineraient à leur prochaine session, respectivement en décembre 2010 et février 2011. Il est convenu de procéder à l'examen final de la proposition à sa session de mars 2011, sur la base des observations reçues.

83. Le Forum mondial a pris note de la proposition faite par le Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), à savoir poursuivre sa coopération aux fins de l'évolution de l'Accord de 1997, en particulier s'agissant de la mise à jour de la règle n° 1 et de son alignement sur la directive correspondante de l'UE.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)

84. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

B. Méthode d'évaluation des véhicules éocompatibles (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)

85. Le représentant de l'Inde, Président du groupe informel des véhicules éocompatibles, a rappelé les informations qui avaient été données à la session de juin du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 61). Il a ajouté que l'Inde poursuivait ses travaux dans les cinq domaines suivants: a) les émissions de CO₂; b) les polluants réglementés; c) la recyclabilité; d) le bruit; et e) les carburants. Il a informé le Forum mondial que la prochaine réunion du groupe informel devait se tenir parallèlement à la session de janvier 2011 du GRPE. Il a rappelé que l'on trouvait tous les renseignements concernant les activités du groupe informel des véhicules éocompatibles sur le site Web:

www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grpe/efv07.html. Le Forum mondial a pris note de l'intention du GRB d'organiser avant la prochaine session du GRB, le 15 février 2011 au matin, une réunion du groupe informel qui soit consacrée aux véhicules écocompatibles, notamment aux questions relatives au bruit produit par ces véhicules.

C. Organisation de la prochaine Conférence sur les véhicules écocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour)

86. La représentante des États-Unis d'Amérique a confirmé que des travaux préparatoires étaient en cours dans son pays en vue de l'organisation de la cinquième conférence internationale sur les véhicules écocompatibles, qui doit avoir lieu en 2012. Elle escomptait donner des informations plus détaillées sur le lieu de la conférence à la session de mars 2011 du Forum mondial.

D. Suivi de la Table ronde sur les changements climatiques et les transports (point 8.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2010/141.

87. Le Forum mondial a examiné le projet de conclusions de la Table ronde qui a eu lieu à sa session de juin 2010 (ECE/TRANS/WP.29/2010/141). Il a décidé de remplacer le chapitre IV du document par un résumé des exposés présentés lors de la table ronde. Les représentants du Forum mondial ont été invités à communiquer leurs observations sur le document au secrétariat le 13 décembre 2010 au plus tard, afin de permettre à ce dernier de transmettre une proposition actualisée publiée sous une cote officielle, pour examen à la session de mars 2011.

E. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.5 de l'ordre du jour)

Document: document informel WP.29-152-10.

88. Le secrétaire du WP.1 a informé le Forum mondial que cette question avait été examinée par le WP.1 à sa session de septembre 2010 (ECE/TRANS/WP.1/129). Il a indiqué que le WP.1 avait invité un petit groupe (virtuel) d'experts, composé d'experts allemands, espagnols, français et russes, à examiner l'obligation qu'ont les conducteurs de rester maîtres de leur véhicule, comme le prévoit la Convention de Vienne, qui se concilie mal avec les technologies autorisées par les règlements élaborés par le Forum mondial. Il a été noté qu'un groupe informel du GRE chargé de la Convention de Vienne travaillait également sur une proposition visant à modifier la Convention de Vienne sur les questions d'éclairage (document informel WP.29-152-10). Cette proposition sera établie sous sa forme définitive puis soumise au Forum mondial, afin d'être approuvée en mars 2011 et d'être ensuite transmise au WP.1.

89. Le WP.29 a décidé de maintenir ce point inscrit à l'ordre du jour de ses autres sessions pour tenir les représentants informés des résultats de la prochaine réunion du WP.1.

F. Suivi de la Table ronde sur les véhicules électriques et les véhicules hybrides à recharge extérieure, organisée par l'Agence internationale de l'énergie (point 8.6 de l'ordre du jour)

Document: document informel WP.29-152-14.

90. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a rendu compte des bons résultats enregistrés par la Table ronde sur les véhicules électriques et les véhicules hybrides modulaires, qui s'est tenue à Paris les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 (document informel WP.29-152-14). Il a ajouté qu'il était prévu d'organiser la prochaine réunion de suivi durant le Salon automobile de Shanghai en avril 2011.

G. Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/123 et rectificatifs 1 à 4;
ECE/TRANS/WP.29/2010/145.

91. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2010/145 qui annule et remplace le document ECE/TRANS/WP.29/2009/123 et ses rectificatifs 1 à 4. Le Forum mondial a noté que le texte actuel de la Résolution d'ensemble R.E.3 était dépassé et a appuyé son remplacement général par le nouveau texte révisé. Il a également été noté que la Résolution serait modifiée selon que de besoin. Il a été rappelé au Forum mondial que ses organes subsidiaires devaient adresser leurs observations à propos de la proposition, de manière qu'elles soient examinées et éventuellement adoptées à sa session de mars 2011. Les représentants du Forum mondial ont été invités à communiquer leurs observations au secrétariat pour le 15 décembre 2010 au plus tard.

H. Projet du Compte de l'ONU pour le développement sur les émissions de CO₂ dans le secteur des transports intérieurs (point 8.8 de l'ordre du jour)

Document: document informel WP.29-152-21.

92. Le Forum mondial a été informé par le secrétariat de l'initiative prise par la CEE de lancer, en coopération avec les autres commissions régionales de l'ONU, un nouveau projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et visant à: a) faire mieux prendre conscience des niveaux des émissions de CO₂ dans le secteur des transports intérieurs; b) mettre au point un instrument Web unique de surveillance et d'évaluation des émissions de CO₂ dans ce secteur, avec un convertisseur conforme à la politique des transports; c) organiser des ateliers sur le renforcement des capacités dans chaque région couverte par les commissions régionales pour améliorer les compétences des utilisateurs de cet instrument. Le secrétariat a été invité à tenir le Forum mondial informé de l'avancée des travaux sur ce projet.

I. Deuxième Conférence ministérielle sur les questions mondiales d'environnement et d'énergie dans le secteur des transports (MEET 2) (point 8.9 de l'ordre du jour)

Document: document informel WP.29-152-20.

93. Le Forum mondial a pris note de la déclaration adoptée à l'occasion de la conférence MEET 2 (document informel WP.29-152-20), tenue à Rome les 8 et 9 novembre 2010. Il a

également été noté que la prochaine conférence, MEET 3, serait organisée par la France en 2012.

J. Révision de la publication de l'ONU intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) – Comment il fonctionne – Comment y adhérer» (point 8.10 de l'ordre du jour)

94. Concernant la révision de la publication intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) – Comment il fonctionne – Comment y adhérer», le Forum mondial a remercié M. Gauvin, qui a proposé de coordonner le travail. Le Président du Forum mondial a signalé que certains chapitres de la publication actuelle nécessitaient une mise à jour. Il a annoncé avoir transmis au Forum mondial, pour examen à sa session de mars 2011, une proposition visant à mettre à jour l'avant-propos et les chapitres I, II et III et à mentionner l'IWVTA et l'éventuelle modification de l'Accord de 1958. Il a insisté sur la nécessité de mettre à jour les informations relatives à l'état de l'Accord de 1997. S'agissant de l'élaboration des réglementations nationales et régionales, il a invité les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Union européenne à mettre à jour leurs sections respectives. Il a été noté que la Fédération de Russie avait présenté une version actualisée de sa section. Enfin, les représentants de la Chine, de la Corée et de l'Inde ont été invités à développer les sections leur correspondant. Le Forum mondial a noté que la publication devrait être adoptée à sa session de juin 2011. Par conséquent, tous les représentants ont été invités à apporter leurs contributions au secrétariat avant la session de mars 2011.

K. Programme latino-américain d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (Latin NCAP) (point 8.11 de l'ordre du jour)

Document: document informel WP.29-152-23.

95. Le Forum mondial a noté qu'un nouveau programme d'essai de choc automobile pour l'Amérique latine (Latin NCAP) avait été lancé à Montevideo (Uruguay), avec le soutien de la Fondation FIA.

XI. Élection du Bureau pour l'année 2011 (point 9 de l'ordre du jour)

96. Sur la proposition de l'UE et conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Forum mondial (TRANS/WP.29/690 et Amend.1), le Forum mondial a élu à l'unanimité M. B. Kisulenko (Fédération de Russie) Président et M. B. Gauvin (France) Vice-Président de ses sessions prévues au cours de l'année 2011.

XII. Adoption du rapport (point 10 de l'ordre du jour)

97. Le Forum mondial a adopté le rapport de sa cent cinquante-deuxième session, avec ses annexes.

Deuxième partie

Comité d'administration de l'Accord de 1958

XIII. Constitution du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

98. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 36 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa quarante-sixième session, tenue le 10 novembre 2010.

XIV. Projets d'amendement et de rectificatif à des Règlements existants et nouveaux projets de règlement – Vote du Comité (point 12 de l'ordre du jour)

99. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du Forum mondial, à présider la session.

100. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
3	Dispositifs catadioptriques	43	35	2010/92 tel que modifié par le paragraphe 50	35/0/0	Complément 12 à la série 02	*/
6	Indicateurs de direction	43	35	2010/93	35/0/0	Complément 21 à la série 01	*/
7	Feux de position avant et arrière, feux-stop et feux d'encombrement	43	35	2010/94	35/0/0	Complément 18 à la série 02	*/
12	Dispositif de conduite	38	33	2010/119	33/0/0	Série 04	*/
12	Dispositif de conduite	38	33	2010/124	33/0/0	Rectificatif 4 à la révision 3	*/
13	Freinage des véhicules lourds	41	33	2010/148	33/0/0	Rectificatif 1 au complément 4 à la série 11	*/
16	Ceintures de sécurité	41	33	2010/121 tel que modifié par le paragraphe 53	33/0/0	Complément 1 à la série 06	*/
16	Ceintures de sécurité	41	33	2010/125	33/0/0	Rectificatif 2 à la série 06	*/
23	Feux de marche arrière	43	35	2010/95	35/0/0	Complément 17	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
37	Lampes à incandescence des véhicules à moteur et de leurs remorques	42	34	2010/96	34/0/0	Complément 36 à la série 03	*/
37	Lampes à incandescence des véhicules à moteur et de leurs remorques	42	34	2010/103	34/0/0	Rectificatif 2 au complément 32 à la série 03	*/
37	Lampes à incandescence des véhicules à moteur et de leurs remorques	42	34	2010/104	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 35 à la série 03	*/
44	Dispositifs de retenue pour enfants	35	32	2010/126	32/0/0	Rectificatif 4 à la révision 2	*/
46	Systèmes de vision indirecte	38	32	2010/139/Rev.1	32/0/0	Rectificatif 1 à la révision 3	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2010/105	32/0/0	Rectificatif 1 à la révision 6 (Complément 4 à la série 03)	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2010/106	32/0/0	Rectificatif 2 à la révision 6 (Complément 3 à la série 04)	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2010/108	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 4 à la série 04	*/
49	Émissions par les moteurs à allumage par compression et à allumage commandé fonctionnant au gaz utilisés pour la propulsion des véhicules	39	32	2010/128	32/0/0	Complément 4 à la série 05	*/
50	Feux de position, feux-stop et feux indicateurs de direction pour cyclomoteurs et motocycles	41	34	2010/97	34/0/0	Complément 14	*/
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (motocycles)	39	32	2010/98	32/0/0	Complément 12 à la série 01	*/
65	Feux spéciaux d'avertissement	27	22	2010/99	22/0/0	Complément 7	

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
77	Feux de stationnement	38	33	2010/100	33/0/0	Complément 14	*/
83	Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	39	32	2010/129, tel que modifié par le paragraphe 56	32/0/0	Complément 10 à la série 05	*/
83	Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	39	32	2010/130, tel que modifié par le paragraphe 57	32/0/0	Complément 1 à la série 06	*/
83	Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	39	32	2010/132	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 7 à la série 05	*/
83	Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	39	32	2010/137	32/0/0	Rectificatif 1 à la série 06	*/
91	Feux de position latéraux	38	34	2010/101	34/0/0	Complément 13	*/
94	Collision frontale	35	32	2010/122	32/0/0	Série 02	*/
95	Collision latérale	34	32	2010/123	32/0/0	Série 03	*/
97	Systèmes d'alarme pour véhicules	32	30	2010/112	30/0/0	Complément 6 à la série 01	*/
103	Catalyseurs de remplacement	41	32	2010/131, tel que modifié par le paragraphe 58	32/0/0	Complément 3	*/
105	Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses	41	32	2010/113	32/0/0	Série 05	*/
107	Véhicules des catégories M ₂ et M ₃	41	32	2010/114	32/0/0	Complément 7 à la série 02	*/
107	Véhicules des catégories M ₂ et M ₃	41	32	2010/118	32/0/0	Rectificatif 3 à la révision 2	*/
116	Protection des véhicules automobiles contre une utilisation non autorisée	44	34	2010/115	34/0/0	Complément 3	*/
117	Bruit de roulement, adhérence sur le mouillé et résistance au roulement des pneumatiques	43	33	2010/146	33/0/0	Rectificatif 1 à la série 02	*/
119	Feux d'angle	44	34	2010/102	34/0/0	Série 01	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
121	Moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs	44	34	2010/116	34/0/0	Complément 4	*/
122	Systèmes de chauffage des véhicules	44	34	2010/117	34/0/0	Complément 2	*/
123	Systèmes AFS	45	35	2010/109	35/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*/
125	Champ de vision vers l'avant du conducteur	43	34	2010/140	34/0/0	Rectificatif 1	*/

*/ Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

Troisième partie

Comité exécutif de l'Accord de 1998

XV. Constitution du Comité AC.3 (point 13 de l'ordre du jour)

101. La trentième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) s'est tenue les 10 et 11 novembre 2010, en présence des représentants ou suppléants de 25 des 31 Parties contractantes à l'Accord.

XVI. Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendement à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 9 (Protection des piétons) (point 14.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/133 et Corr.1 (anglais seulement).

102. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 10 novembre 2010, de faire figurer dans le Registre mondial la proposition de rectificatif 2 au Règlement technique n° 9 (ECE/TRANS/WP.29/2010/133 et Corr.1), qui leur avait été soumise pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, République de Corée, République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la

Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

B. Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 9 (Protection des piétons) (point 14.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/134, ECE/TRANS/WP.29/2010/134/Corr.1 (anglais seulement); ECE/TRANS/WP.29/2010/135, ECE/TRANS/WP.29/2010/135/Corr.1 (anglais seulement); et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/23.

103. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 10 novembre 2010, de faire figurer dans le Registre mondial la proposition d'amendement 1 au Règlement technique n° 9 (ECE/TRANS/WP.29/2010/134 et Corr.1), qui leur avait été soumise pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, République de Corée, République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

104. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2010/135 et Corr.1) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/23) figureront dans un appendice à l'amendement au RTM existant.

XVII. Examen des Règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 15 de l'ordre du jour)

Normes des États-Unis d'Amérique pour 2012-2016 concernant le rendement énergétique moyen des véhicules utilitaires légers dans les entreprises (CAFE) et les gaz à effet de serre (GES) (point 15.1 de l'ordre du jour)

105. La représentante des États-Unis d'Amérique a confirmé son intention de présenter une proposition, pour examen à la session du Comité exécutif de mars 2011.

XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM non réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, le cas échéant (point 16 de l'ordre du jour)

Orientations demandées par le Président du groupe informel des appuie-tête concernant le placement sur le site Web des spécifications relatives au mannequin (point 16.1 de l'ordre du jour)

106. Le Comité exécutif a noté que les spécifications et les schémas des mannequins actuellement à l'étude par le Groupe informel des appuie-tête pouvaient être consultés sur le site Web du Forum mondial. Il a décidé de garder ce point à l'ordre du jour de sa session de mars 2011, afin de donner des orientations générales concernant la disponibilité des

spécifications et des schémas des mannequins ou de tout autre dispositif utilisé pour effectuer les essais prescrits dans les Règlements élaborés dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998. Une proposition écrite devrait être examinée.

XIX. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour)

107. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un tableau actualisé des priorités et des questions à traiter dans le cadre de l'échange de vues concernant l'élaboration de RTM. Les informations les plus importantes communiquées durant l'examen de ces points sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

A. RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 17.1 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24).

108. En ce qui concerne l'incorporation dans le RTM n° 9 des dispositions relatives à la jambe d'essai souple (Flex-PLI), l'AC.3 a noté que le GRSP examinerait plusieurs propositions visant à résoudre les questions restées en suspens à sa session de décembre 2010.

B. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 17.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/136 (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/18).

109. Le Comité exécutif a pris note du premier rapport d'avancement que le groupe informel a consacré à la phase 2 du RTM (ECE/TRANS/WP.29/2010/136). Les représentants des États-Unis d'Amérique et du Japon ont présenté respectivement les documents informels WP.29-152-16 et WP.29-152-13, renfermant l'un et l'autre des propositions visant à modifier le mandat du groupe informel. Le Comité exécutif a décidé de les communiquer au groupe informel pour que celui-ci les examine à sa prochaine session, parallèlement à la session du GRSP de décembre 2010, et d'attendre une proposition révisée pour examen par le Forum mondial à sa session de mars 2011.

C. RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 17.3 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/18).

110. La représentante des États-Unis d'Amérique a confirmé que les débats sur les projets d'amendement au RTM s'achèveraient probablement à la session de décembre 2010 du GRSP.

D. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2010/142.

111. Le représentant de l'UE a informé le Comité exécutif des progrès réalisés par le groupe informel chargé de l'élaboration de nouvelles procédures d'essai concernant les

émissions des véhicules utilitaires lourds hybrides. Le Comité exécutif a noté que le groupe informel pourrait proposer les nouvelles dispositions soit sous la forme d'un nouveau RTM soit sous la forme d'une annexe au RTM n° 4 supplémentaire. Il a adopté la proposition visant à rédiger ces nouvelles dispositions (ECE/TRANS/WP.29/2010/142), telles que modifiées ci-dessous. Le secrétariat a été chargé d'établir le document correspondant du Comité exécutif et de le transmettre au GRPE.

Page 2, paragraphe 3, ligne 1

Remplacer «pour les véhicules utilitaires classiques» par «pour **les moteurs utilisés sur** les véhicules utilitaires classiques».

E. RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.5 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/19).

112. Le représentant de l'Allemagne a rendu compte des progrès importants accomplis par le groupe informel chargé du WMTC au cours de sa réunion tenue en septembre 2010. Il a ajouté que les travaux relatifs à l'insertion de valeurs limites dans le RTM étaient sur le point de faire l'objet d'un accord et qu'une proposition officielle, assortie d'un projet de rectificatif sur la procédure de changement de vitesse, serait examinée par le GRPE à sa session de janvier 2011. Le Comité exécutif a apporté son appui de principe concernant cette proposition. Le représentant du Japon a informé le Comité exécutif que la procédure qu'avait établie son pays pour transposer le RTM dans la législation nationale avait été adoptée en octobre 2010. Il a ajouté que la notification correspondante au Secrétaire général était en cours d'élaboration. Le représentant de l'UE a rendu compte du processus qui était en cours en vue de l'adoption d'une nouvelle législation européenne sur les motocycles. L'Inde a informé le Forum mondial que son pays travaillait également actuellement à la transposition du RTM sur le WMTC. Le secrétariat a rappelé aux représentants des gouvernements que lorsqu'un RTM était adopté, ou non, au niveau national ou régional, la décision correspondante devait être notifiée par la procédure de correspondance électronique habituelle, conformément à l'article 7 de l'Accord de 1998. Il a également rappelé que, jusqu'à la prise d'une telle décision finale, les Parties contractantes étaient tenues de présenter un rapport sur la situation en ce qui concernait l'intégration du RTM dans la législation nationale ou régionale. Le Comité exécutif a noté que les documents relatifs au statut de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3, et ses additifs 1 et 2) renfermaient tous ces renseignements.

F. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 17.6 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17).

113. Le représentant de l'Allemagne a indiqué que le sous-groupe des questions de sécurité (SGS) en rapport avec les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) avait beaucoup avancé dans l'élaboration du projet de RTM s'agissant des dispositions de sécurité applicables au matériel concernant l'hydrogène sur les véhicules, notamment le système de stockage de l'hydrogène. Il tablait sur l'examen d'un premier projet de RTM par le GRSP à sa session de décembre 2010, en fonction des résultats de la réunion de l'équipe spéciale chargée de la sécurité, prévue à Berlin du 16 au 18 novembre 2010. Le calendrier initial pour la présentation du projet de RTM au Comité exécutif avait été fixé à la fin 2011. Le représentant de l'Allemagne a proposé de tenir le Comité exécutif informé, à sa session de mars 2011, de l'issue des débats du GRSP. Enfin, il a indiqué que le sous-

groupe HFCV sur l'environnement travaillait à la rédaction d'un rapport technique exposant le statut des Règlements existants sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible touchant aux questions environnementales. Il a ajouté que le sous-groupe ne prévoyait pas d'élaborer un RTM spécifiquement consacré à la question, mais plutôt des amendements aux Règlements existants relatifs aux questions environnementales. Le Comité exécutif a accueilli ces renseignements avec satisfaction et approuvé la démarche.

G. Pneumatiques (point 17.7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/80; (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/15).

114. Le représentant de la France a informé le Comité exécutif qu'un projet de texte destiné au RTM devrait être examiné par le GRRF à sa session de février 2011 et que, s'il était adopté, il serait transmis au Comité exécutif, pour examen à sa session de novembre 2011.

115. Le représentant de l'Union européenne a rappelé la proposition visant à incorporer dans le texte du RTM (ECE/TRANS/WP.29/2010/80) des dispositions relatives à la résistance au roulement. L'ETRTO a appuyé la proposition. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rappelé sa position (ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 88) et indiqué que l'ajout de ces prescriptions pourrait retarder l'adoption du RTM. Pour résoudre ce problème, le Comité exécutif a étudié la possibilité d'inclure les dispositions relatives à la résistance au roulement dans la deuxième phase de l'élaboration du RTM. Il a décidé de prendre une décision sur cette question à sa session de mars 2011.

116. Le Président du groupe informel a indiqué au Comité exécutif que certaines Parties contractantes avaient fait savoir qu'elles préféreraient voir déplacer les dispositions concernant l'adhérence sur sol mouillé du module d'application obligatoire du RTM vers l'un de ses modules facultatifs. Le représentant des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'avant de prendre une telle décision, il convenait d'en examiner toutes les implications, par exemple, les complications éventuelles que le regroupement des prescriptions de sécurité en matière d'adhérence sur sol mouillé et de celles en matière de protection de l'environnement pouvait représenter pour certaines Parties contractantes. Le Comité exécutif a décidé de prendre une décision sur cette question à sa session de mars 2011.

H. Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles (point 17.8 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/22).

117. Le Comité exécutif a pris note des derniers faits nouveaux intervenus en rapport avec ce projet de RTM. Le représentant de l'IMMA a informé le Comité exécutif qu'une proposition formelle renfermant une liste de symboles serait examinée par le GRSG à sa session d'avril 2011. Le représentant de l'UE a suggéré d'inclure dans le RTM un symbole pour témoin de défaillance. Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné la nécessité de procéder à une évaluation minutieuse des symboles proposés.

I. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.9 de l'ordre du jour)

Documents: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26/Add.1).

118. Le Comité exécutif a pris note des derniers avancements réalisés dans les travaux du groupe informel du GRPE sur la procédure WLTP et de ses sous-groupes en vue de

l'élaboration du RTM. Le représentant de l'Allemagne a insisté sur le calendrier serré qui avait été fixé pour élaborer le RTM sur la procédure WLTP et souligné la complexité du processus et la multiplication des tâches. Il a dit s'attendre à ce que le GRPE examine la situation en détail, à la prochaine session, en janvier 2011, en se fondant sur le rapport établi par les deux sous-groupes travaillant sur la procédure WLTP, à savoir DHC (Élaboration du cycle d'essai mondial harmonisé) et DTP (Élaboration de la procédure d'essai), ainsi qu'au vu des présidences vacantes des groupes WLTP et DTP (voir le rapport ECE/TRANS/WP.29/1085, par. 38 et 91).

J. RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) (point 17.10 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/27).

119. Le Comité exécutif a noté que le GRSG était convenu, à sa session d'octobre 2010, de présenter une proposition d'amendement 1 au RTM n° 6, ainsi que son rapport final, pour qu'il les examine à sa session de mars 2011.

K. RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers (NRMM)) (point 17.11 de l'ordre du jour)

120. Le représentant de l'UE a confirmé qu'un rectificatif au RTM n° 11 serait examiné par le GRPE en janvier 2011, pour être ensuite transmis au Comité exécutif à sa session de juin 2011. En ce qui concerne la proposition relative à la définition des engins mobiles non routiers dans la R.E.3, que le Forum mondial examinera à sa session de mars 2011, le Comité exécutif a décidé d'étudier la possibilité de son inclusion dans la Résolution spéciale n° 1 (S.R.1).

L. RTM sur le choc latéral contre un poteau (point 17.12 de l'ordre du jour)

Document: (ECE/TRANS/AC.3/28).

121. Le représentant de l'Australie a informé le Comité exécutif que le groupe informel prévoyait de tenir sa première réunion du 16 au 18 novembre 2010, à Bonn (Allemagne). L'ordre du jour provisoire et les documents de travail qui seront examinés pendant la session sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsp/psimpact_1.html.

XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)

A. Choc latéral (point 18.1 de l'ordre du jour)

122. Le Comité exécutif a décidé, pour l'heure, de ne plus faire figurer ce point à son ordre du jour et de le réinscrire à une session ultérieure.

B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.2 de l'ordre du jour)

123. Le représentant de l'UE a indiqué qu'un rapport sur les accidents était disponible, à l'adresse http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/documents/calls-for-tender-and-studies/index_en.htm.

C. Systèmes de transport intelligents (point 18.3 de l'ordre du jour)

124. Le Comité exécutif a noté que la question était examinée au titre du point 2.1 de l'ordre du jour (voir par. 8).

D. Techniques d'éclairage des routes (point 18.4 de l'ordre du jour)

125. Le Comité exécutif a noté que cette question était examinée au titre du point 3.5 (voir par. 34).

E. Harmonisation des mannequins pour choc latéral (point 18.5 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2010/144.

126. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le Comité exécutif de l'avancement des travaux du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2010/144). Il a annoncé que la prochaine réunion du groupe informel se tiendrait durant la deuxième session du groupe informel chargé d'élaborer un RTM sur les essais de choc latéral contre un poteau, vraisemblablement en février-mars 2011.

XXI. Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées sous le point 17, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour)

Document: document informel WP.29-152-15.

127. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté le document informel WP.29-152-15, dans lequel il était proposé d'apporter des corrections au RTM n° 8 s'agissant du témoin de défaut de fonctionnement du système de contrôle de stabilité. Le Comité exécutif a décidé de renvoyer la proposition au GRRF, pour examen sous la forme d'un projet de rectificatif au RTM.

XXII. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)

Documents: documents informels WP.29-147-17; WP.29-148-27; et WP.29-152-22.

128. Le Comité exécutif a décidé d'examiner ce point à sa session de mars 2011.

XXIII. Les marques d'homologation dans les Règlements techniques mondiaux (point 21 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2007/32; ECE/TRANS/WP.29/2010/83; et ECE/TRANS/WP.29/2010/143.

129. Le représentant de l'OICA, prenant également la parole au nom de l'IMMA et du GTB, a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2010/143. Il a insisté sur le fait que conformément au cadre juridique de l'Accord de 1998, les marques d'homologation mondiales n'étaient pas possibles. Il a souligné que les marques techniques pouvaient être harmonisées par le biais des Règlements techniques mondiaux, à condition d'être intégrées dans la législation nationale/régionale sans modification. Pour l'homologation administrative cependant, il a proposé d'utiliser une base de données mondiale renfermant toutes les données d'homologation pertinentes, indépendamment de l'Accord de 1998. Il a ajouté que, comme mentionné dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2007/32, l'harmonisation des marques d'homologation au niveau mondial n'était pas possible car l'Accord de 1998 ne portait ni sur les procédures d'homologation ni sur la reconnaissance mutuelle des homologations. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé l'objet du document ECE/TRANS/WP.29/2010/83 concernant des marques d'homologation mondiales qui seraient fondées sur les marques des Règlements CEE. Le représentant du Canada a rappelé au Comité exécutif que même s'il était décidé de mettre en place un système d'homologation harmonisé, ce système ne pourrait fonctionner que si les RTM étaient transposés dans les législations nationales, sans aucune modification. L'ETRTO a reconnu qu'il était impossible de traiter la question à l'heure actuelle. Le représentant a suggéré d'inclure la question des marques dans le cadre de l'Accord de 1998 dans la révision de la publication intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) – Comment il fonctionne – Comment y adhérer». Le Comité exécutif a noté que la question des marques pourrait être confiée au groupe informel du DETA, une fois que celui-ci aurait mené à bien son mandat actuel. Il a souhaité être informé de l'avancement du projet DETA, anticipant que ce projet pourrait apporter une solution aux prescriptions applicables en matière de marques dans le cadre de l'Accord de 1998. Le Comité exécutif a décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour des sessions de 2011, à moins que de nouveaux éléments d'information ne soient avancés.

Quatrième partie Comité d'administration de l'Accord de 1997

130. Conformément à la recommandation du Comité de gestion, le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne s'est pas réuni (voir par. 12).

Annexes

Annexe I

Liste des documents informels (WP.29-152-...) distribués lors de la cent cinquante-deuxième session

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1/Rev.1	Secrétariat	2.2	A	Calendar of meetings of WP.29 and its subsidiary bodies for 2011	a)
2.	Japon	4.11.2	A	1958 Agreement – Consideration of draft Regulations. Proposal for editorial correction to the draft Regulation on Pedestrian Safety	c)
3.	OICA	4.4.1	A	Proposal for Corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2010/119 Proposal for the 04 series of amendments to Regulation No. 12 (Steering mechanism)	d)
4.	OICA	4.4.4	A	Proposal for Corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2010/122 Proposal for the 02 series of amendments to Regulation No. 94 (Frontal collision protection)	d)
5.	OICA	4.4.5	A	Proposal for Corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2010/123 Proposal for the 03 series of amendments to Regulation No. 95 (Lateral collision protection)	d)
6.	Secrétariat	4.13	A	Proposal for guidelines on the scope, administrative provisions and alternative requirements in Regulations annexed to the 1958 Agreement	c)
7.	Secrétariat	4.2.1	A	Draft corrections to the proposal for Supplement 12 to the 02 series of amendments to Regulation No. 3 (ECE/TRANS/WP.29/2010/92)	b)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
8.	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates – Situation on priorities and proposals to develop gtrs as of 1 November 2010	a)
9.	Japon	6	A	Rule Making Plan in Japan	g)
10.	Groupe informel de la Convention de Vienne	8.5	A	Proposal for amendments to the Convention on Road Traffic by the informal group of the Vienna Convention	a)
11.	Secrétariat	4.5.2 et 4.5.3	A	Corrections to ECE/TRANS/WP.29/2010/129 and ECE/TRANS/WP.29/2010/130 (Regulation No. 83)	b)
12.	Secrétariat	4.5.4	A	Corrections to ECE/TRANS/WP.29/2010/131 (Regulation No. 103)	b)
13.	Japon et Royaume-Uni	17.2	A	Amendments to the proposal to develop Phase II of gtr No. 7 (Head restraints) and to establish an informal group for its development	d)
14.	Agence internationale de l'énergie	8.6	A	Advanced Vehicle Leadership Forum	a)
15.	États-Unis d'Amérique	19	A	Proposal for amendments to gtr No. 8 – ESC malfunction tell-tale	e)
16.	États-Unis d'Amérique	17.2	A	Amendments to the proposal to develop Phase II of gtr No. 7 and to establish an informal group for its development – gtr No. 7 (Head restraints)	d)
17.	OICA	4.5.2 et 4.5.3	A	Comments to WP.29-152-11 – On proportional speed fan	f)
18.	CLEPA/MEMA/JAPIA	20	A	Priorities for GTRs	g)
19.	Secrétariat	4.13	A	Proposal for guidelines on the scope, administrative provisions and alternative requirements in Regulations annexed to the 1958 Agreement	c)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
20.	Italie	8.9	A	Ministerial declaration on global environment and energy in transport	a)
21.	Secrétariat	8.8	A	UNDA Project: Development and implementation of a monitoring and assessment tool for CO ₂ emissions in inland transport to facilitate climate change mitigation	a)
22.	OICA/IMMA	20	A	Regulatory priorities and possible technology roadmap	g)
23.	Fondation FIA	8.11	A	Latin NCAP programme	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- d) À transmettre au GRSP.
- e) À transmettre au GRRF.
- f) À transmettre au GRPE.
- g) Poursuite de l'examen à la prochaine session, en tant que document informel.

Annexe II

Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires pour l'année 2011¹

<i>Organes</i>	<i>Session</i>	<i>Dates</i>	<i>Nombre de demi-journées</i>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante et unième session)	11-14 janv.	après-midi/ matin	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-neuvième session)	1 ^{er} -4 févr.	matin/après -midi	8 ²
Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-troisième session)	15-17 févr.	après-midi/ après-midi	5
Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (cent cinquième session)	7 mars	matin/après -midi	2
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (cent cinquante-troisième session); Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 (quarante-septième session); Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 (trente et unième session); Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 (dixième session)	8-11 mars	matin/après -midi	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-cinquième session)	28-31 mars	matin/après -midi	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (centième session)	11-15 avril	après-midi/ matin	8
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-dixième session)	12-13 mai	matin/après -midi	4
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-neuvième session)	16-20 mai	après-midi/ matin	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-deuxième session)	6-10 juin	après-midi/ matin	6 ³
Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (cent sixième session)	20 juin	matin/après -midi	2
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (cent cinquante-quatrième session); Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 (quarante-huitième session); Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 (trente-deuxième session); Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 (onzième session)	21-24 juin	matin/après -midi	8

<i>Organes</i>	<i>Session</i>	<i>Dates</i>	<i>Nombre de demi-journées</i>
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante et onzième session)	13-15 sept.	matin/après-midi	6
Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-quatrième session)	19-21 sept.	après-midi/après-midi	5
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-sixième session)	3-5 oct.	matin/après-midi	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (cent unième session)	18-21 oct.	après-midi/matin	6
Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (cent septième session)	14 nov.	matin/après-midi	2
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (cent cinquante-cinquième session); Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 (quarante-neuvième session); Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 (trente-troisième session); Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 (douzième session)	15-18 nov.	matin/après-midi	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquantième session)	6-9 déc.	après-midi/matin	6

¹ À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30. La mention «après-midi/après-midi» signifie que les sessions commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures.

² Le 31 janvier est réservé pour les groupes informels du GRRF (sessions sans interprétation).

³ Séances de la matinée du 6 et du 7 sans interprétation (groupes informels), six demi-sessions sans interprétation (session du GRPE proprement dite).

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le mercredi après-midi, si possible, et le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le jeudi, à la suite des sessions de l'AC.3, si elles sont effectivement programmées.

Session du CTI: 1^{er}-3 mars 2011.

Session de la CEE: 29-31 mars 2011.

Salon international de l'auto, Palexpo, Genève: 1^{er}-13 mars 2010 (journées réservées à la presse: 1^{er}-2 mars 2011).

Annexe III

État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles*

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 11 novembre 2010

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle^{1/}</i>	<i>Proposition de projet de RTM^{2/}</i>	<i>Proposition en vue d'une décision de principe^{3/}</i>
GRRF	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	<u>1/</u>	
GRSG	RTM n° 6 – Amendement 1 (Vitrages de sécurité)	Non	UE	AC.3/28	GRSG/2010/31 GRSG/2010/32 <u>2/</u>	
	Emplacement et moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles	Oui/Italie	Italie	AC.3/27	<u>3/</u>	

^{1/} Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

1/ L'AC.3 n'a pas pu appuyer, à sa session de juin 2010, la possibilité d'inclure dans le RTM (phase 1) des prescriptions relatives à la résistance au roulement. Il est convenu de décider, à sa session de mars 2011, si la question de la résistance au roulement pouvait être examinée dans le cadre de la phase 2 du RTM. Un projet de texte pour le RTM est attendu pour la session du GRRF de février 2011.

2/ À sa session d'octobre 2010, le GRSG a décidé de présenter le projet d'amendement 1 au RTM n° 6 et son rapport final, afin que l'AC.3 l'examine à sa session de mars 2011.

3/ Le Groupe informel envisage de faire une proposition au GRSG à sa session d'avril 2011.

* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3, ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.1 et ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.2.

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>		<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle</i> [●]	<i>Proposition de projet de RTM</i> [●]	<i>Proposition en vue d'une décision de principe</i> [●]	
GRSP	RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes)	Amend.1	Non	États-Unis d'Amérique	AC.3/18	GRSP/2010/28 <u>4</u> /		
	RTM n° 7 (Appuie-tête)	Phase 2	Oui/Royaume-Uni	Japon	AC.3/25 WP.29-152-13 WP.29-152-16	2010/136 <u>5</u> /		
	RTM n° 9 (Protection des piétons)	Corr.2	--	--	--	--	[ECE/TRANS/180/Add.9/Corr. 2] <u>6</u> /	
		Amend.1	Non	Allemagne	AC.3/23	[ECE/TRANS/180/Add.9/Amend.1] [ECE/TRANS/180/Add.9/Amend.1/App.1] <u>7</u> /		
		Phase 2	--	--	AC.3/24	GRSP/2010/37 GRSP/2010/4 <u>8</u> /		
	HFCV-SGS		Oui/États-Unis/Japon	Allemagne, États-Unis et Japon	AC.3/17	<u>9</u> /		
Choc latéral (dispositions concernant les essais de choc contre un poteau)		Oui/Australie	Australie	AC.3/28	<u>10</u> /			

[●]/ Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

4/ Le GRSP reprendra l'examen du document GRSP/2010/28 (présenté par l'expert des États-Unis d'Amérique), dans lequel il est proposé d'apporter des modifications au RTM n° 1, à sa session de décembre 2010.

5/ L'AC.3 a pris note du premier rapport de situation du groupe informel du GRSP chargé de la phase 2 du RTM n° 7 (2010/136) en vue de son examen à sa session de novembre 2010. Les représentants du Royaume-Uni, du Japon et des États-Unis d'Amérique ont présenté des propositions d'amendement (WP.29-152-13 et WP.29-152-16) à l'autorisation d'élaborer des amendements. Le secrétariat a été chargé de les transmettre aux fins de leur examen à sa session de décembre 2010.

6/ L'AC.3 a inscrit dans le Registre mondial la proposition de rectificatif 2 au RTM n° 9.

7/ L'AC.3 a inscrit dans le Registre mondial la proposition d'amendement 1 au RTM n° 9.

8/ Le GRSP devrait recommander, à sa session de décembre 2010, un projet d'amendement visant à lancer la phase 2 du RTM, concernant l'incorporation de dispositions applicables à la jambe souple Flex-PLI.

9/ L'AC.3 devrait examiner un projet de RTM à sa session de novembre 2011.

10/ L'AC.3 a noté que la première réunion du groupe informel se tiendrait à Bonn, du 16 au 18 novembre 2011.

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>		<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle</i>	<i>Proposition de projet de RTM</i>	<i>Proposition en vue d'une décision de principe</i>
GRPE	RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions de motocycles (WMTC))	Amend.2	Oui/ Allemagne	Allemagne	AC.3/19	<u>11/</u> 2009/132 et 2009/133 GRPE/2011/4	
	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC))	Amend.2	Oui/CE	UE	AC.3/20	2010/142 <u>12/</u>	
	Corr.1 au RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers (NRMM))		Non			GRPE/2011/2 <u>13/</u>	
	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (sous- groupe)		Oui/CE	Allemagne , États- Unis et Japon	AC.3/17	<u>14/</u>	
	Procédure mondiale d'homologation des moteurs de petite cylindrée (WLTP)		Oui/--	Japon et UE	AC.3/26 et Add.1	<u>15/</u>	
	Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)		Japon/ Royaume- Uni				
	Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)		Inde/- -				

●/ Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

11/ L'AC.3 a approuvé le principe de la proposition d'amendement 2 visant à insérer de nouveaux ensembles de valeurs limites harmonisées en attendant une proposition définitive et un rapport final à ses prochaines sessions. À sa session de janvier 2011, le GRPE devrait procéder à l'examen final de la proposition concernant l'insertion de valeurs limites d'émissions dans le RTM n° 2.

12/ L'AC.3 a noté que le GRPE avait l'intention de mettre au point de nouvelles procédures d'essai concernant les émissions de polluants et de CO₂ des véhicules utilitaires lourds électriques hybrides. L'AC.3 a décidé de reprendre à sa session de novembre 2010 l'examen de la question de la coresponsabilité technique de cette nouvelle activité au titre du RTM n° 4. À cet égard, l'AC.3 a adopté la proposition visant à élaborer des dispositions relatives aux émissions de polluants et de CO₂ des véhicules utilitaires lourds électriques hybrides soit sous la forme d'un nouveau RTM sous celle d'une annexe supplémentaire au RTM n° 4.

13/ Un projet de rectificatif du RTM devrait être communiqué à l'AC.3 pour examen à la session de juin 2011. À sa session de janvier 2011, le GRPE devrait adopter une proposition visant à corriger plusieurs erreurs d'ordre rédactionnel figurant dans le RTM n° 11.

14/ Les sous-groupes informels du GRPE des véhicules à hydrogène et à pile à combustible et des questions environnementales devraient présenter un rapport technique sur les Règlements en vigueur.

15/ L'AC.3 a pris note des progrès importants accomplis par les deux sous-groupes (DHC et DTP) dans leurs travaux relatifs à l'élaboration du projet de RTM. Le GRPE devrait examiner à sa session de janvier 2011 la question de la succession éventuelle à la présidence du groupe WLTP et du sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP).

Situation en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle TRANS/WP.29/</i>	<i>Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/.../</i>
GRSP	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	---	<u>1/</u>
	Mannequins harmonisés pour choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique	2010/82 2010/144	<u>2/</u>
GRE	Techniques d'éclairage des routes	Non	Non	---	---
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	---	---

●/ Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

1/ Le représentant de l'UE a informé l'AC.3 qu'un rapport complet sur la question était en cours d'élaboration.

2/ L'AC.3 a noté que la prochaine réunion du groupe informel se tiendrait parallèlement à celle du groupe informel chargé du RTM sur les chocs latéraux contre des poteaux, vraisemblablement en février-mars 2011.